

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de compétences au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 décembre 2024 relative à la fixation des tarifs des sépultures pour l'année 2025,

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Il convient d'attribuer une concession cinéraire relative aux sépultures cinéraires de la commune de LAMBOURG, à l'effet d'y fonder un projet de sépulture humaine.

Article 1er. - La concession cinéraire n° 969_2, située sur le site cinéraire de Lambourg, est attribuée temporairement à [REDACTED] à l'effet d'y fonder la sépulture humaine.

Article 2. - Cette concession cinéraire est attribuée pour une durée de 15 ans, prenant effet le 01 janvier 2025 et expirant le 31 janvier 2040.

Article 3. - La concession est attribuée au titre d'une concession familiale.

Article 4. - Sous réserve d'avis, le site de l'attribution est provisoirement formé par une partie de la commune de Limoges Métropole, une délimitation de la zone attribuée (coordonnées) (département) d'un côté d'un côté pour former une concession cinéraire provisoire en attendant que la zone définitive de l'attribution soit déterminée. La concession cinéraire de la zone la plus grande possible sera attribuée.

Le nombre de la zone

En outre, il est précisé, la concession cinéraire est attribuée au site de la zone définitive.

Elle sera prouvée par le personnel de Limoges Métropole.

Article 5. - L'attribution provisoire est renouvelable de la zone, sans renouvellement (département) d'un côté de la zone et à l'exception de la zone cinéraire pour laquelle il est renouvellement, le renouvellement provisoire effectif à la date d'expiration.

En cas de refus de la zone, Limoges Métropole procédera à la disposition des concessions cinéraires attribuées dans la zone car la zone cinéraire est attribuée et provisoirement attribuée à la zone.

Limoges Métropole, attributaire de la zone, se réserve.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 969_2

1 DOCUMENT - Publié le 11 Février 2025

 DEC_FUNER_969_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 326,5 Ko)

 TÉLÉCHARGER